

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-1088

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Delautrette, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 15:

Supprimer l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés proposé par CMA France vise à supprimer la baisse envisagée dans le PLF de 15 millions d'euros de ressources fiscales pour l'année 2023 pour le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat.

Ce réseau consulaire assure des missions de service public de proximité pour le compte de l'Etat et chacun reconnaît et salue son efficacité pour accompagner les entreprises artisanales, particulièrement dans les périodes de crise que nous avons pu connaître ou que nous connaissons encore.

Les CMA permettent sur le terrain le déploiement des politiques de l'Etat sur de multiples sujets : la transition numérique, la transition écologique, la sobriété énergétique, le made in France, l'égalité économique femmes-hommes, le développement de l'export ou encore l'apprentissage.

C'est pourquoi nous nous opposons à la baisse de leurs ressources.